

**ARRETE N°17/2024 :
FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU DÔME LE JEUDI 28 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 5 octobre 2023 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT l'animation « Soirée Zen » organisée par le Dôme le jeudi 28 novembre 2024 dans les espaces « aquatique », « Forme & bien-être » de l'établissement ;

CONSIDERANT que l'organisation de cette manifestation nécessite la fermeture au public de l'équipement ;

CONSIDERANT les délais d'installation de cette animation ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Les espaces « Aquatiques » seront exceptionnellement fermés au public non inscrit à l'animation « Soirée Zen » le jeudi 28 novembre 2024 de 17h à 21h.

ARTICLE 2 : Les espaces « Forme & Bien-être » seront exceptionnellement fermés au public non inscrit à l'animation « Soirée Zen » le jeudi 28 novembre 2024 de 18h à 21h.

ARTICLE 3 : Les cours collectifs des espaces « aquatiques » et « forme » seront annulés.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 25 NOV. 2024

Transmis en Préfecture et affiché le

25 NOV. 2024



Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal